

SYNADIC

FORMIRIS

change d'échelle

Comprendre la nouvelle organisation • repérer les enjeux • prendre toute notre place

2026

Présentation aux adhérents du SYNADIC

De 14 territoires à une fédération nationale organisée en grandes régions

Pourquoi Formiris devait évoluer

01

Un modèle devenu complexe

14 associations territoriales, une gouvernance fédérale et des coûts de structure à rationaliser.

02

Une exigence de l'État

Le MEN demande de maîtriser les frais de gestion, de renforcer l'évaluation et de réviser la convention de 2017.

03

Une contrainte financière

Baisse de dotation, déficits et nécessité de retrouver un équilibre durable sans détourner les moyens de la formation.

04

Une attente de lisibilité

Clarifier qui décide, qui instruit et comment les besoins du terrain remontent jusqu'au niveau national.

Cour des comptes : un rapport qui conforte et accélère la transformation

La Cour reconnaît la professionnalisation du cœur de métier et une meilleure prise en compte des besoins des enseignants...

GOUVERNANCE

Mieux prévenir les conflits d'intérêts et sécuriser la gouvernance.

FONDS PUBLICS

Respecter pleinement les principes de la commande publique et renforcer le contrôle interne.

TRANSPARENCE

Fiabiliser l'information financière et la traçabilité de l'utilisation des crédits.

CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Renforcer le suivi des conventions, des financements et du contenu des formations.

POINT DE VIGILANCE DE LA COUR

La restructuration engagée en 2026 ne doit pas éloigner l'offre de formation des besoins réels des enseignants.

11 recommandations accompagnent le rapport.

Pour le SYNADIC : efficience et sécurisation doivent aller de pair avec proximité, pluralisme et qualité de la formation.

Une transformation engagée avant les injonctions externes



À retenir : la réforme n'est pas née d'un seul rapport. Elle résulte d'un processus interne, ensuite accéléré et conforté par les attentes du MEN et de la Cour des comptes.

La rupture la plus visible : 14 territoires deviennent 5 régions

AVANT

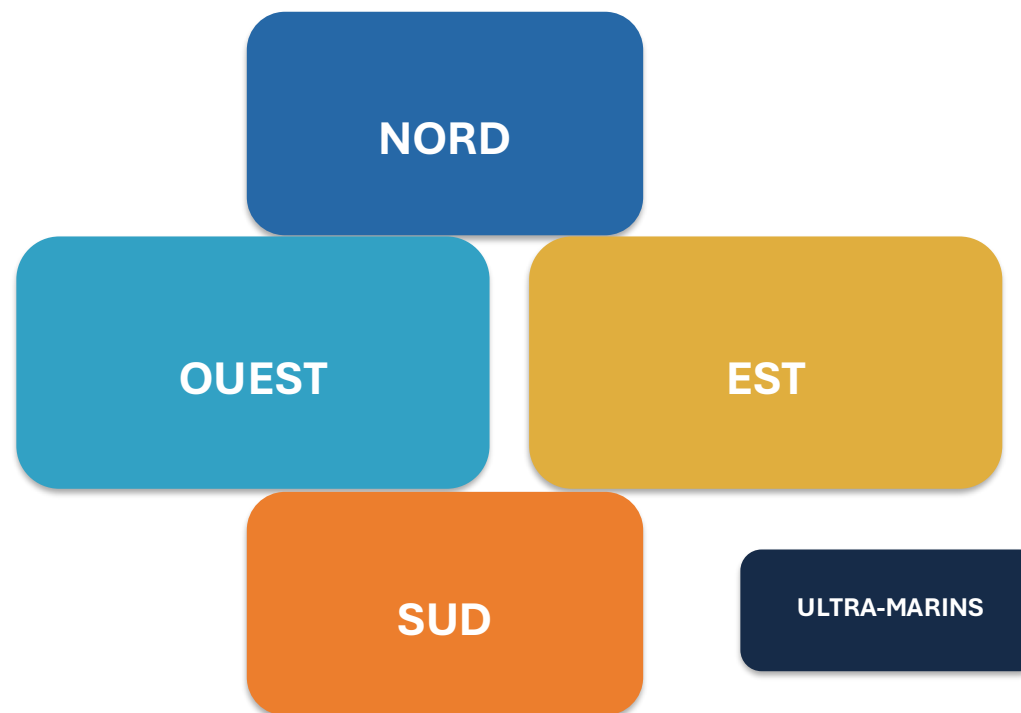
14 associations territoriales

Antilles-Guyane	Auvergne-Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne
Centre-Val de Loire	Grand Est
Hauts-de-France	Île-de-France
La Réunion	Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Occitanie
Pays de la Loire	Sud & Corse

RECOMPOSITION

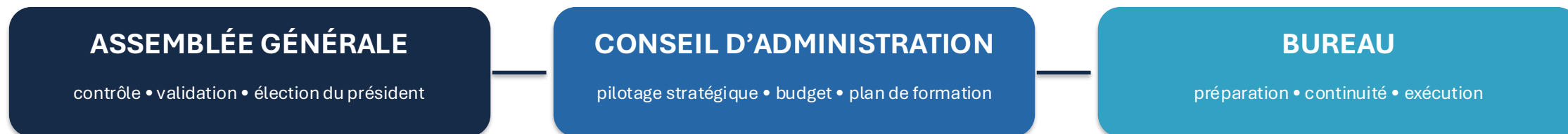
APRÈS

4 régions métropolitaines + 1 ultramarine

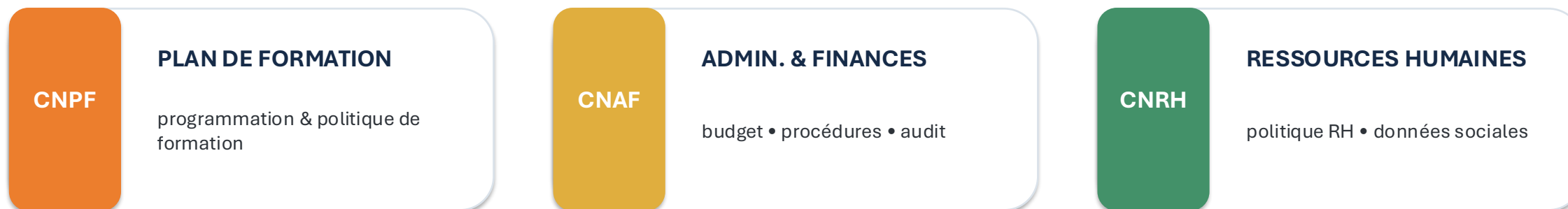


Le projet voté le 23 avril 2026 prévoit 4 délégués régionaux ; l'outre-mer est piloté dans une organisation spécifique.

Au national : une chaîne de décision plus lisible



3 commissions nationales instruisent les décisions



Le changement majeur : le CA devient le centre du pilotage stratégique ; les commissions analysent et instruisent, le CA décide.

Dans les territoires : proximité maintenue, gouvernance transformée



Les points de vigilance pour les mois qui viennent

PROXIMITÉ

Veiller à ce que la concentration du pilotage ne réduise pas la capacité à identifier les besoins spécifiques des territoires.

REPRÉSENTATION

Le paritarisme OP/OS est affirmé, mais la répartition entre organisations professionnelles doit rester lisible.

TRANSITION

Installer les CTR, faire fonctionner les commissions nationales et stabiliser les circuits de décision sans rupture de service.

ÉCONOMIE & RH

Concilier baisse des coûts de structure, réduction progressive des effectifs et maintien des compétences nécessaires à la formation.

ÉTAT / FORMIRIS

Suivre la renégociation de la convention de 2017 : frais de gestion, qualité, priorités nationales et périmètre d'intervention.

Pour le SYNADIC : être présent partout où se construit la décision

AG

légitimer & contrôler

CA

décider & piloter

BUREAU

préparer & suivre

COMMISSIONS

instruire

CTR

faire remonter le terrain

Pourquoi investir toutes les instances ?

- Pour porter les besoins concrets des chefs d'établissement au plus près de la programmation.
- Pour ne pas laisser se créer un écart entre décisions nationales et réalités régionales.
- Pour disposer d'une information complète, anticiper les évolutions et peser dans leur mise en œuvre.
- Pour défendre une représentation équilibrée des différentes organisations professionnelles.

Une organisation plus nationale.

Une responsabilité plus territoriale.

Notre enjeu n'est pas seulement d'avoir des sièges.
C'est de les occuper, de les relier et de les faire vivre.

1

DÉSIGNER

des représentants identifiés et disponibles

2

COORDONNER

le national, les commissions et les CTR

3

RENDRE COMPTE

aux adhérents et faire remonter le terrain

SYNADIC • comprendre • participer • relier • agir

La CTR : le lieu où la politique nationale rencontre le territoire

MISSION STATUTAIRE

« Éclairer les délégués régionaux dans la mise en œuvre du plan de formation de proximité »

OBSERVER

Faire remonter les besoins, écarts et réalités des régions administratives qui composent la grande région.

ÉCLAIRER

Apporter au délégué régional l'expertise des chefs d'établissement et des représentants des enseignants.

TERRITORIALISER

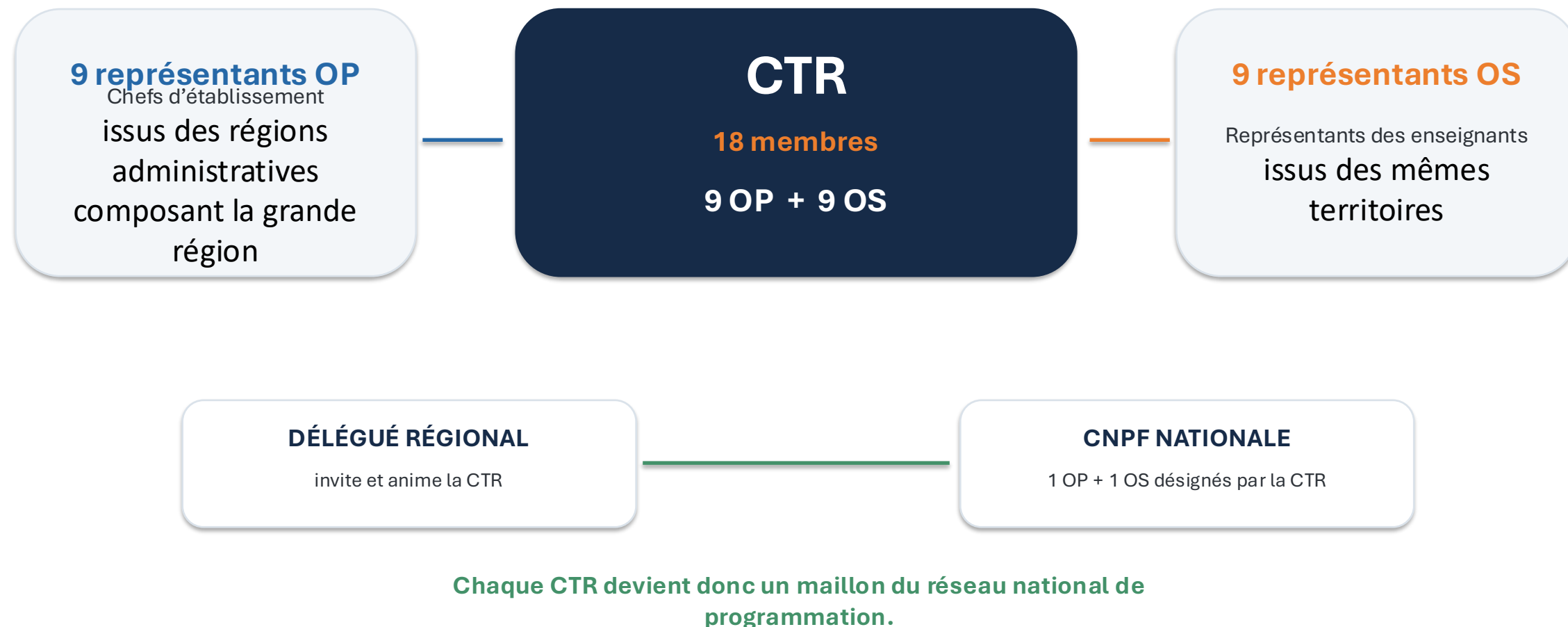
Traduire les orientations nationales en priorités et modalités adaptées au contexte régional.

RELIER

Assurer une circulation régulière entre terrain, CTR, CNPF et Conseil d'administration.

La CTR n'est pas une instance de décision financière : son influence tient à la qualité de son diagnostic, de ses propositions et de sa capacité à faire remonter le terrain.

18 membres pour représenter la diversité du territoire



Pourquoi les CTR sont stratégiques pour le SYNADIC

1

CAPTER LES BESOINS

Formation des enseignants, évolutions des métiers, priorités pédagogiques, besoins des établissements : la CTR doit devenir un lieu de lecture partagée du territoire.

2

PESER SUR LA PROGRAMMATION

Même sans pouvoir budgétaire propre, la CTR éclaire le délégué régional et alimente la CNPF : c'est en amont que se construit la pertinence du plan.

3

ÉVITER LA DISTANCE

Avec des régions beaucoup plus vastes, le risque est l'éloignement du terrain. La présence active des représentants SYNADIC doit maintenir le lien avec chaque région administrative.

EN PRATIQUE POUR LE SYNADIC : représentants identifiés • mandat clair • coordination interrégionale • remontée systématique des besoins